

**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction
Juridique,
Statutaire &
Réglementaire**

**Service Vie
Institutionnelle**

N° 74 /2017



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

Vu le code de l'éducation et notamment son Art. L. 712-2 ;

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis ;

VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis par le conseil d'administration du 28 juin 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Anne NAVARRO, directrice des affaires financières pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal confiées au Président de l'Université Nice Sophia Antipolis par la loi et les règlements en vigueur.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Anne NAVARRO, directrice des affaires financières à l'effet de signer les ordres de missions et autorisations non permanentes d'utilisation de véhicule personnel.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à Madame Anne NAVARRO, directrice des affaires financières, aux fins de signer au nom du Président de l'Université Nice Sophia Antipolis, les actes, décisions ou documents relatifs à la passation des marchés publics de l'Université Nice Sophia Antipolis exclusivement et conformément aux mentions portées au document ci-annexé.

ARTICLE 4 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.
Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».



ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

GRAND CHATEAU
28 AVENUE DE VALROSE
BP 2135
06 103 NICE CEDEX 2

Fait à Nice, le 29 juin 2017

Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,



Emmanuel TRIC

COPIES :

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- M. le Directeur Général des Services
- M. l'Agent Comptable de l'Université
- Intéressée

UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS

Délégations de signature pour les marchés, accords-cadres et marchés subséquents DAF

Types de pièces
Pour la Passation
Registres de dépôt / Ouverture des plis
Demandes de complément des pièces de candidatures
Demandes de précisions lors de l'étude des offres
Mise en place de négociation, si prévue dans le règlement de consultation
Demandes de pièces de candidature lorsqu'un candidat est pressenti
Pour l'exécution et le suivi
Décomptes définitifs
Demande de statistiques ou d'information